



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_077

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
AGORA**

Autorisation - Approbation

L'article L2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement ».

Dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur, il est proposé de statuer par anticipation sur l'article visant les modalités du droit d'expression, et notamment la rubrique « Agora » du Journal d'Armentières, consacrée à l'expression des différentes composantes du Conseil Municipal ».

Cette disposition vise à intégrer, dès la prochaine édition du Journal d'Armentières, le juste reflet de la composition du Conseil Municipal.

Ainsi, les 6 000 signes dactylographiés composant cette page (hors espaces), seront répartis comme suit :

- Groupe Un Nouvel Élan, dans le Cœur et dans l'Action : 2 841 signes
- Groupe L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 291 signes
- Groupe Une Autre Armentières, Unie et Solidaire : 868 signes

Il est précisé que ni le nom de la liste, ni l'identité du ou des signataires n'entrent dans le décompte des signes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette disposition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS